

Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2026

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - F. SEIGNOUREL de PASTORS - C. VISTE - V. BAUDE-TOUSSAINT - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - A. VAL - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - G. CAVAILLÉ - G. LAMBERT - D. BERNARDIN - C. CUENI - J.-E. RUBIO - D. LAGRIFFOUL - E. TOURRETTE

Mandats : A. BUIL à D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT à N. ROUQUAIROL - I. BUFFET-PICHON à C. CUENI - F. PIBAROT à G. CAVAILLÉ - J.-P. FIORA à D. LAGRIFFOUL - C. BOUCHE à C. BASTIER - I. LE BOULAIRE à F. SEIGNOUREL de PASTORS

Absents excusés : B. GRYNFELTT - A. HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2026

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : Mme C. CUENI - Mme I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à Mme C. CUENI)

II. Rapport d'Orientation Budgétaire - Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et procède à la présentation détaillée du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

M. le Maire remercie les services municipaux ainsi que Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS pour le travail réalisé. Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS procède à la lecture du diaporama de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Elle indique que la loi de finances a été adoptée le 2 février 2026.

M. A. VAL arrive en séance à 18h43.

Elle passe en revue les différents points de ce ROB.

Concernant la carence en logements sociaux, le taux exigé est de 20 %, tandis que la commune se situe actuellement à 13 %.

La dette par habitant figure pour 880 €. Il est précisé que, compte tenu du loyer de la gendarmerie, le ratio de dette par habitant diminue de moitié et passe largement en dessous de la moyenne constatée pour les communes de la même strate démographique (5 000 à 10 000 habitants).

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a annoncé une simplification des modalités de gestion de son fonds de soutien à l'investissement.

Il est rappelé que l'ensemble des marchés publics intègre un critère relatif au développement durable.

M. C. VISTE intervient concernant les indemnités de fonction des élus : Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS indique que celles-ci s'élevaient à 115 000 € en 2020 (cf. tableau). Il est précisé que ces indemnités ont diminué depuis le début du mandat et s'élèvent en 2025 à 100 000 €, contrairement aux dires d'un candidat aux élections municipales qui prétend qu'elles ont augmenté de 15 %.

La commune a réalisé des économies à hauteur de 18 % sur cette ligne budgétaire.

Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

III. Document unique d'évaluation des risques professionnels du personnel de la Mairie et des Services Techniques 2025

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse. Elle précise que le CST a émis un avis favorable. Elle indique que ce document doit être actualisé chaque année et concerne tous les risques professionnels par métier.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV. Actualisation du tableau des emplois et des effectifs des agents de la Mairie de la Ville de Servian

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse. Elle précise qu'à chaque création ou suppression d'emploi, il faut mettre à jour le tableau des emplois. Neuf postes à temps complet ont été créés.

Le point IV est approuvé à la majorité par le Conseil Municipal. (1 abstention : M. J.-E. RUBIO)

V. Convention d'accès au bassin de la piscine Muriel Hermine entre le Service Enfance Jeunesse et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Mme V. FRYDER-AMÉE donne lecture de la note explicative de synthèse. Elle précise qu'il s'agit de la reconduction de la convention d'accès aux bassins pour les enfants les mercredis, samedis et vacances scolaires.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VI. Convention pour la mise en place de cours de natation enfant entre l'Espace Enfance et Jeunesse et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Mme V. FRYDER-AMÉE donne lecture de la note explicative de synthèse et explique qu'il s'agit d'une reconduction de la convention de l'année 2025, précisant quand les enfants sont sous la responsabilité des maîtres-nageurs ou des animateurs.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VII. Mandat de gestion d'un bien immobilier - Habitat Logement en Biterrois - 5 rue des Baumes

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que cet appartement ainsi que celui situé 12 place du marché ont été rénovés en régie par les services techniques municipaux.

M. le Maire explique qu'il s'agit de confier la gestion locative de ces logements à Habitat Logement en Biterrois, organisme spécialisé dans la gestion de logements sociaux. Cette démarche permet à la commune de réduire sa carence en logements sociaux et, par conséquent, de diminuer le montant des pénalités financières associées.

Mme C. CUENI interroge la municipalité sur la question du stationnement.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une autorisation d'urbanisme mais d'un simple renouvellement de locataire.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VIII. Mandat de gestion d'un bien immobilier - Habitat Logement en Biterrois - 12 Place du Marché

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que le logement se situe au 12 place du Marché, au-dessus des locaux de la police municipale. Il a également été rénové en régie par les services techniques. M. le Maire précise qu'un dossier de permis de louer sera déposé pour les deux logements concernés.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IX. Compte-rendu de la délégation L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

N°	Date	Objet
DC2026-002	12/01/2026	CIMETIERE NEUF - CONCESSION FAMILIALE CINQUANTENAIRE ACCORDÉE À MME BENARD VÉRONIQUE
DC2026-003	15/01/2026	RENOUVELLEMENT CONTRAT DE FOURNITURE GPL ANTARGAZ
DC2026-004	21/01/2026	CIMETIERE NEUF - CONCESSION FAMILIALE CINQUANTENAIRE ACCORDÉE À MME SAMMUT ADELINE

X. Questions diverses

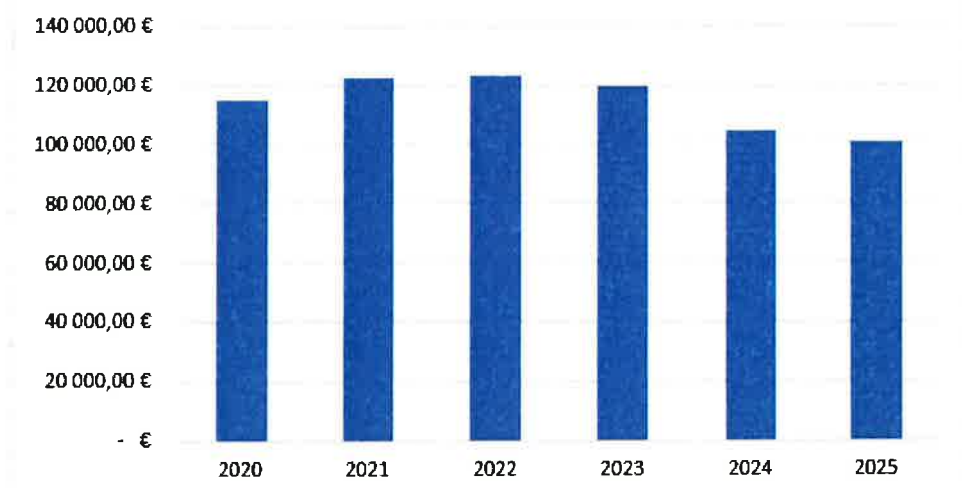
Article de presse : indemnités de fonction des élus

M. le Maire souhaite revenir sur un article de presse publié par un candidat aux élections municipales, indiquant à tort que les élus auraient augmenté leurs indemnités de fonction.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS présente les montants correspondants et rappelle l'évolution des indemnités de 2020 à 2025 :

	Montant en €
2020	115 222,13 €
2021	122 802,65 €
2022	122 955,40 €
2023	119 420,26 €
2024	104 391,22 €
2025	100 536,57 €

Evolution des indemnités de fonctions des élus de 2020 à 2025



M. le Maire complète en mettant en avant que l'enveloppe globale a perdu 18 % depuis 2021, alors que le candidat évoque 15 % d'augmentation en 2025. Il y a eu une légère baisse en citant son indemnité nette qui est passée de 1717€ à 1688,19€ et souligne l'importance d'une lecture attentive des comptes-rendus.

Il rappelle que contrairement à l'annonce d'une absence d'évolution des équipements sportifs, culturels et associatifs depuis des décennies des équipements ont été créés tels que le stade synthétique, le club house du rugby, du football, de la pétanque, un terrain de futsal, un Pumptrack, La Parenthèse et les anciens gîtes du Campotel aménagés pour les associations. Tous les terrains de sport étant équipés d'éclairage LED.

M. le Maire rappelle que la commune dispose d'un hébergement d'urgence qui sert notamment aux femmes de Servian et d'autres villages subissant des violences conjugales. Quant à la localisation de l'hébergement d'urgence que le candidat qualifie "d'anxiogène et inacceptable", M. le Maire précise que son implantation à proximité de la gendarmerie répond à une demande de cette dernière afin de faciliter des interventions rapides si nécessaire.

Concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public, M. le Maire précise que celle-ci intervient à 1 h du matin et non 23 h comme indiqué par le candidat, et dans certains quartiers dont celui du candidat, à 2 h du matin pour des raisons de sécurité liées à la vidéoprotection.

Au sujet d'une proposition visant à diminuer l'intensité lumineuse, il est proposé par ce candidat plusieurs solutions techniques, telles que la suppression d'un candélabre sur deux ou la rénovation complète du réseau, cette dernière représentant un coût important. La commune compte environ 2 200 points lumineux et non 4 000.

En matière d'accueil touristique, M. le Maire évoque notamment l'Hermitage de Combas, la Marceille basse, qui sont oubliés offrant aussi un nombre important d'hébergements de qualité. Il souligne également que le développement de l'œnotourisme, ne peut pas compter sur les soi-disant 50 domaines viticoles mais sur les 5 domaines qui font de la vente directe.

Mme C. CUENI rappelle des actions de promotion touristique portées par l'agglomération il y a plus de quinze ans. Elle indique que ces initiatives n'avaient pas rencontré le succès escompté, le public étant principalement attiré par boire et se restaurer.

M. le Maire revient également sur les propos affirmant que la commune a été gérée par des familles issues de Servian. Il rappelle la diversité des provenances en faisant un tour de table et souligne qu'être Serviannais n'est pas un handicap. On lui a parfois reproché d'avoir trop ouvert le Conseil Municipal.

Il insiste enfin sur le fait qu'une campagne électorale ne doit pas se fonder sur du mensonge ou de l'approximation. Il espère que le candidat en question se raviserait et supprimerait l'article de presse des supports de communication de sa campagne, message qu'il demande que Mme D. LAGRIFFOUL lui fasse passer.

Montant des biens de faible valeur

Mme F. SEIGOUREL de PASTORS apporte une précision budgétaire à Mme C. CUENI en indiquant que le montant des biens de faible valeur s'élève à 2 947,47 €.

La séance est levée à 19h58.

Christophe THOMAS
Maire



Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Lyliane Moulard", is written over the text of the secretary's name.